

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 avril 2026

portant nomination à la commission territoriale d'inscription et à la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa

NOR : JUSC2610560A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2 et L.822-6 du code de commerce dans leur rédaction issue de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ;

Vu les articles R. 822-8 et R. 822-35 du code de commerce dans leur rédaction issue du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de commerce ;

Vu les propositions du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 26 décembre 2025 ;

Vu les propositions du président de la chambre territoriale des comptes de Nouméa, en date du 12 janvier 2026 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nouméa, en date du 11 février 2026 ;

Vu les propositions du président de la chambre de commerce et d'industrie de Nouméa, en date du 17 février 2026 ;

Vu les propositions et avis du premier président et du procureur général de la cour d'appel de Nouméa, en date du 13 avril 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission territoriale d'inscription et de la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa :

En qualité de président,

M. Bruno KARL, premier président à ladite cour, titulaire.
M. Philippe ALLARD, président de chambre à ladite cour, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre territoriale des comptes,

Mme Florence BONNAFOUX, présidente de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Zian ROCH, conseiller président, doyen de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière,

Mme Virginie DE BARNIER, professeur des universités en sciences de gestion et du management à l'université de la Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Jean-François GAJEWSKI, professeur des universités en sciences de gestion et du management à l'université de la Nouvelle-Calédonie, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière,

M. Stéphane RETTERER, président de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Gilles PRIETO, premier conseiller du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel affecté au tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, suppléant.

Mme Camille PEROT, élue consulaire de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Charles CALMETTES, membre consulaire associé de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, chargé des affaires administratives et financières, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie,

M. Guillaume DENIS, directeur des finances publiques de Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Jean-Charles MANCEAU, directeur adjoint des finances publiques de Nouvelle-Calédonie, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes,

Mme Chloé DUQUESNE, commissaire aux comptes à Nouméa, titulaire.

M. Michael CHANTRIE, commissaire aux comptes à Nouméa, suppléant.

Article 2

Le sous-directeur du droit économique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 16 avril 2026

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :

Le sous-directeur du droit économique,



Martin GUESDON